

OBJET : Garantie de la commune concernant un emprunt que le Tennis Club Dionysien (T.C.D) se propose de contracter auprès de la SODIFER en vue de la réalisation de divers aménagements.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 26 OCTOBRE 1983, le T.C.D a sollicité la garantie de la commune pour un emprunt de 105 000 FF qu'il se propose de contracter auprès de la SODIFER en vue de la réalisation de divers aménagements destinés à améliorer les abords du club (clôture, espaces verts...).

Je vous rappelle que le T.C.D avait déjà obtenu en 1977 l'aval de la commune pour un emprunt destiné à la création de 4 courts de tennis lesquels sont mis à la disposition aussi bien des licenciés du club que des scolaires et employés municipaux dans la mesure des créneaux horaires disponibles.

La commune de Saint-Denis pouvant sur le plan financier octroyer cette garantie, je vous demande de vous prononcer sur l'opportunité pour la ville de se porter garante pour cet emprunt et dans l'affirmative l'autorisation de créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

- Temps libre - Education : favorable.
- Finances : favorable.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

\*

\* \*